

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	701
Date dépôt	06/02/2018
Date validation	24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : RADIO-TÉLÉVISION-MULTIMÉDIA, SPÉCIALITÉ RÉALISATION RADIO-TÉLÉVISION

FINALITÉ	APPROFONDIE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce programme se caractérise par l'acquisition de l'autonomie dans le cadre d'un travail dont l'étudiant est maître d'œuvre.

Ce Master est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Réalisation Cinéma Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de la réalisation Radio et/ou Télévision et/ou transmedia, et de la recherche liée à ce domaine artistique.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux liés à la pédagogie du projet.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle et visent à étayer une démarche de recherche liée à la réalisation radiophonique - télévisuelle - transmedia.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs réalisateurs.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Les domaines investigués l'écriture et la réalisation de programmes radiophoniques ou télévisuels, les principes de la recherche.

Au terme du cycle, les étudiants réalisent une création artistique personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à initier et développer de manière autonome des propositions artistiques originales liées aux domaines de la réalisation radiophonique – télévisuelle - transmedia.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de la création d'œuvres radiophoniques / télévisuelles /transmedia.
2. Conçoit de manière autonome des projets artistiques originaux qu'il réalise en maître d'œuvre en dirigeant une équipe de collaborateurs.
3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques de la réalisation radiophonique ou télévisuelle pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes professionnels complexes
5. S'inscrit dans une démarche de recherche complexe articulée sur ses acquis artistiques

ENJEUX SOCIÉTAUX et UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu audiovisuel. Œuvrer à la qualité de la production audiovisuelle, télévisuelle, radiophonique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de la réalisation et de la recherche. Améliorer l'adhésion entre la création audiovisuelle, télévisuelle, radiophonique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité d'initier des projets artistiques articulés sur une dimension de recherche appliquée. Auteur et porteur de projet, le réalisateur se posera comme fer de lance dans le processus de création du domaine audiovisuel, en portant un regard critique sur la société.

PROFIL TYPE DES DIPLOMES et ROLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants, il est capable de : écrire/décrire une histoire en images et en son, repérer les enjeux d'une situation ou d'une relation, développer un point de vue, valoriser ses choix artistiques auprès de producteurs, choisir des

collaborateurs pour un projet spécifique, fédérer une équipe autour de son projet en communiquant clairement sa vision / son point de vue, diriger des comédiens, communiquer ses émotions, se mettre à l'écoute de ses collaborateurs artistiques et techniques, réévaluer ses propres choix, cerner les limites des compromis artistiques possibles, structurer un récit audiovisuel par le travail du montage image et du montage son, analyser, conceptualiser et communiquer sa démarche.

Il a également acquis les connaissances enseignées dans le cadre du baccalauréat de transition et développées au second cycle ; en culture générale artistique, cinématographique et littéraire, en langage et esthétique cinématographiques, en techniques de la prise et du traitement de l'image et du son, en direction d'acteurs, en écriture de scénario, en politiques culturelles liées à l'audiovisuel.

Il maîtrise les différents outils et principes de la recherche audiovisuelle transmedia et de la rédaction scientifique, du développement d'une démarche critique sur un sujet donné, de la formulation d'une problématique en vue de la rédaction des résultats d'une recherche artistique, d'une identification des outils méthodologiques adéquats pour traiter une problématique.

Par le regard qu'il porte sur la société, le réalisateur éclaire de sa subjectivité le monde qui l'entoure. Le réalisateur en radio, télévision ou transmedia agit comme le maître d'œuvre en matière de création audiovisuelle. Il conçoit le projet, développe et organise ses idées pour en structurer la narration à travers un scénario, un projet de programme audiovisuel.

Avec l'appui d'un producteur, il choisit ses collaborateurs, fédère une équipe autour de son projet. Il concrétise l'univers du projet par ses choix artistiques successifs.

Lors de la réalisation, il poursuit ses intentions artistiques, emmenant avec lui l'ensemble de l'équipe. Il met en œuvre l'ensemble des éléments narratifs du programme, images et sons, en organisant et rythmant son récit.

Il accompagne son travail pour le présenter au public.

Ce programme entend former des réalisateurs-chercheurs utilisant le transmedia comme composant actif de la recherche en art et la recherche comme source d'inspiration pour leur création.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création et de la recherche artistiques les outils et les techniques de la réalisation
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture audiovisuelle, du son et de l'image
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expressions singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique, et/ou télévisuelle et/ou transmédia dans une perspective de recherche.

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	701
Date dépôt	06/02/2018
Date validation	24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : RADIO-TÉLÉVISION-MULTIMÉDIA, SPÉCIALITÉ RÉALISATION RADIO-TÉLÉVISION

FINALITÉ	DIDACTIQUE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce master est organisé à l'intention des diplômés en baccalauréat Réalisation Cinéma Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de la réalisation Radio et/ou Télévision et/ou transmédia et de son enseignement.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux liés à la pédagogie du projet.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle et préparent à l'enseignement des matières artistiques liées à l'audiovisuel.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs réalisateurs.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Ce programme intègre les 30 crédits de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur.

A ce titre, Il se caractérise par l'acquisition des connaissances pédagogiques, sociologiques, psychologiques et culturelles nécessaires pour dispenser, dans l'enseignement secondaire supérieur, les matières artistiques liées à ces domaines.

Le programme comporte des cours généraux, des séminaires d'analyse et des stages d'observation et d'enseignement en milieu scolaire.

A l'issue du programme, les étudiants maîtrisent les savoirs à enseigner dans le domaine des cours artistiques et ont acquis les techniques d'enseignement de ces matières. Ils travaillent en équipe, conçoivent des dispositifs d'enseignement, planifient et gèrent ces dispositifs.

Ils portent un regard réflexif sur leur pratique d'enseignant.

Les domaines investigués sont : l'écriture et la réalisation de programmes radiophoniques ou télévisuels, les principes de la pédagogie.

Au terme du cycle, les étudiants réalisent une création artistique personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à initier et développer de manière autonome des propositions artistiques originales liées aux domaines de la réalisation radiophonique, télévisuelle, transmédia.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de la création d'œuvres radiophoniques / télévisuelles /transmedia.
2. Conçoit de manière autonome des projets artistiques originaux qu'il réalise en maître d'œuvre en dirigeant une équipe de collaborateurs.
3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques de la réalisation pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes de professionnels complexes
5. Situe son rôle d'enseignant au sein de l'institution scolaire, en référence aux textes légaux
6. Dialogue et collabore de manière constructive avec les partenaires éducatifs que sont les directeurs, superviseurs et maîtres de stage (en situation de stage), ainsi qu'avec les autres étudiants en formation (lors des séminaires)
7. Recherche et utilise les ressources susceptibles de l'aider à concevoir des situations d'apprentissage aux activités variées, à les gérer et les évaluer.
8. Transpose les savoirs disciplinaires en savoirs scolaires.
- 9 .Conçoit des séquences d'enseignement qui prennent en compte les élèves concernés, les

compétences à développer, et les programmes ; les intègre dans une planification.

10. Mobilise les compétences communicationnelles et relationnelles indispensables à l'apprentissage et à la gestion du groupe-classe.

11. Adopte des attitudes et des comportements pédagogiques favorables à l'apprentissage et à la gestion du groupe-classe.

12. Adapte ses interventions et ses stratégies pédagogiques à la réalité de la situation d'enseignement / apprentissage.

13. Agit de manière éthique et responsable auprès des élèves qui lui sont confiés.

14. Évalue l'apprentissage des élèves, et adapte son enseignement au résultat de l'évaluation.

15. Recherche et exploite les ressources susceptibles de l'amener à maîtriser de nouveaux savoirs disciplinaires ou interdisciplinaires à enseigner.

16. Recherche et utilise les ressources susceptibles de lui apporter des éléments de réponse à des difficultés rencontrées ou des questionnements.

17. Adopte une attitude réflexive sur son rôle d'enseignant, et ses pratiques d'enseignement.

18. Interroge ses représentations et ses conceptions initiales en vue de les faire évoluer.

19. Définit des objectifs personnels après avoir identifié ses forces et ses difficultés ; préciser les moyens pour y arriver.

ENJEUX SOCIÉTAUX et UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive au meilleur niveau des artistes du milieu audiovisuel. Œuvrer à la qualité de la production audiovisuelle, télévisuelle, radiophonique, transmédia en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de la réalisation et de son enseignement. Améliorer l'adhésion entre la création audiovisuelle, télévisuelle, radiophonique, transmédia belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité d'initier des projets artistiques. Auteur et porteur de projet, le réalisateur se posera comme fer de lance dans le processus de création du domaine audiovisuel, en portant un regard critique sur la société.

PROFIL TYPE DES DIPLOMÉS :

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants. Il est capable de : écrire/décrire une histoire en images et en son, repérer les enjeux d'une situation ou d'une relation, développer un point de vue, valoriser ses choix artistiques auprès de producteurs, choisir des collaborateurs pour un projet spécifique, fédérer une équipe autour de son projet en communiquant clairement sa vision / son point de vue, diriger des comédiens, communiquer ses émotions, se mettre à l'écoute de ses collaborateurs artistiques et techniques, réévaluer ses propres choix, cerner les limites des compromis artistiques possibles, structurer un récit audiovisuel par le travail du montage image et du montage son, analyser, conceptualiser et communiquer sa démarche, assurer la transmission de ces savoirs en adaptant la complexité de son enseignement au public scolaire auquel il s'adresse, maîtriser les principes de la didactique, exploiter les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de son enseignement.

Il a également acquis les connaissances enseignées dans le cadre du baccalauréat de transition et développées au second cycle ; des connaissances en culture générale artistique, cinématographique et littéraire, en langage et esthétique cinématographiques, en techniques de la prise et du traitement de l'image et du son, en direction d'acteurs, en écriture de scénario, en politiques culturelles liées à l'audiovisuel.

UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION – RÔLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMÉS :

Par le regard qu'il porte sur la société, le réalisateur éclaire de sa subjectivité le monde qui l'entoure.

Le réalisateur en radio, télévision agit comme le maître d'œuvre en matière de création audiovisuelle. Il

conçoit le projet, développe et organise ses idées pour en structurer la narration à travers un scénario, un projet de programme audiovisuel.

Avec l'appui d'un producteur, il choisit ses collaborateurs, fédère une équipe autour de son projet. Il concrétise l'univers du projet par ses choix artistiques successifs.

Lors de la réalisation, il poursuit ses intentions artistiques, emmenant avec lui l'ensemble de l'équipe. Il met en œuvre l'ensemble des éléments narratifs du programme, images et sons, en organisant et rythmant son récit.

Il accompagne son travail pour le présenter au public.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture audiovisuelle, du son et de l'image
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expressions singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique, et/ou télévisuelle et/ou transmédia.
11. Intervenir en contexte scolaire en relation de partenariat avec différents acteurs
12. Concevoir, gérer et évaluer des situations d'enseignement / apprentissage authentiques et variées
13. Porter un regard réflexif sur sa pratique et s'inscrire dans une démarche de développement continu

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES	701
Date dépôt	06/02/2018
Date validation	24/04/2018

MASTER EN ARTS DU SPECTACLE ET TECHNIQUE DE DIFFUSION ET DE COMMUNICATION : RADIO-TÉLÉVISION-MULTIMÉDIA, SPÉCIALITÉ RÉALISATION RADIO-TÉLÉVISION

FINALITÉ	SPECIALISEE	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	4. ART	DOMAINE D'ÉTUDES	25. Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	120

A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur se doit d'être un lieu multidisciplinaire de recherche et de création dans lesquels les arts et leur enseignement s'inventent de manière indissociable. Les arts qui s'y développent sont non seulement envisagés comme productions sociales mais également comme agents sociaux qui participent à la connaissance, à l'évolution et à la transformation de la société. En prise sur les leçons des arts passés et contemporains, sur la pensée et les sciences, l'enseignement de l'art est prospectif, il stimule l'ouverture au futur, à l'inédit.

L'enseignement artistique dispensé dans l'enseignement supérieur participe à l'élaboration d'une pensée des arts et à la constitution critique d'un ensemble des connaissances de pratiques et d'attitudes qui définissent les disciplines artistiques et les possibilités de leurs rencontres.

La recherche artistique exige des étudiants la mise en œuvre critique des savoirs acquis et en cours d'acquisition, relatifs à une pensée des arts, à une pratique, à une histoire et à une situation culturelle et sociale.

L'enseignement des arts place l'étudiant en situation de développer une autonomie créatrice et d'élaborer la singularité d'une démarche sans négliger sa responsabilité sociale. Il assure au niveau académique le plus élevé l'acquisition de méthodologie et d'aptitudes dans le champ du savoir. Il transmet les connaissances théoriques, techniques et la formation pratique indispensables à la synthèse artistique et à la reconnaissance de la compétence.

L'enseignement des arts renforce la dimension internationale des pratiques et des recherches par la mise en place d'initiatives et de programmes en collaboration avec les institutions d'autres pays en favorisant la mobilité et l'échange d'enseignants et d'étudiants à tous les niveaux des structures.

L'enseignement des arts prépare l'étudiant, par une étude concertée des fonctions dévolues à l'art et à l'artiste, à son rôle de citoyen qui intervient activement en tant qu'artiste dans la société. Il prépare en outre à l'enseignement des disciplines artistiques, à l'action culturelle, à l'activité professionnelle et à l'exercice des techniques de la création artistique.

L'enseignement des arts associe des professionnels praticiens et des chercheurs à la formation artistique et favorise l'implication active des enseignants dans la pratique de leurs disciplines.

(Source : Article 3 du décret du 17 mai 1999 relatif à l'enseignement supérieur artistique)

B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION

Ce master est organisé à l'intention des diplômés en Baccalauréat Réalisation Radio-Télévision qui souhaitent compléter leur formation dans le domaine de la réalisation Radio, Télévision et Transmédia.

La formation s'appuie sur des travaux autonomes et des travaux liés à la pédagogie du projet.

Le programme comporte des cours généraux, des cours techniques et des cours artistiques.

Les cours généraux ciblent une approche des contextes légaux en vigueur dans le domaine des arts du spectacle.

Les cours techniques visent à façonner les outils intellectuels, techniques et artistiques des futurs réalisateurs.

Les cours artistiques se déclinent en ateliers de perfectionnement des processus de création artistique.

Les domaines investigués sont la conceptualisation, l'écriture et la réalisation de programmes radiophoniques/télévisuels/transmédia.

Au terme du cycle, les étudiants conçoivent et réalisent une création artistique personnelle et complexe, mettant en jeu des processus techniques et artistiques nécessitant une haute qualification.

Ils sont prêts à initier et développer de manière autonome des propositions artistiques originales liées aux domaines de la réalisation radiophonique/ télévisuelle/transmédia.

Au terme du cycle l'étudiant :

1. Soutient avec clarté et précision un point de vue artistique personnel basé sur une recherche méthodique et innovante dans le domaine de la création d'œuvres radiophoniques / télévisuelles /transmédiás.
2. Conçoit de manière autonome des projets artistiques originaux qu'il réalise en maître d'œuvre en dirigeant une équipe de collaborateurs.
3. Réalise la synthèse des principes artistiques et techniques de la réalisation radiophonique ou télévisuelle pour appréhender avec fruit des situations professionnelles inédites
4. S'insère avec autonomie et responsabilité dans des contextes professionnels complexes

ENJEUX SOCIÉTAUX et UTILITÉ SOCIALE DE LA FORMATION :

Contribuer, par une formation attentive, au meilleur niveau des artistes du milieu audiovisuel. Œuvrer à la qualité de la production audiovisuelle, télévisuelle, radiophonique en FWB et contribuer à son rayonnement international, en enrichissant son degré de professionnalisation dans le domaine de la réalisation. Améliorer l'adhésion entre la création audiovisuelle, télévisuelle, radiophonique belge de langue française et son public, national et international.

Cette formation allie les aspects artistiques et techniques en vue de permettre à l'étudiant d'acquérir une autonomie dans la pratique de son métier. Elle permet à l'étudiant d'acquérir la capacité d'initier des projets artistiques. Auteur et porteur de projet, le réalisateur se posera comme fer de lance dans le processus de création du domaine audiovisuel, en portant un regard critique sur la société.

PROFIL TYPE DES DIPLOMES et ROLES ET RESPONSABILITÉS EXERCÉES PAR LES DIPLOMES

A l'issue de la formation, le diplômé a acquis les savoir-faire et savoir-être suivants.

Il est capable d'écrire/décrire une histoire en images et en son, de repérer les enjeux d'une situation ou d'une relation, de développer un point de vue, de valoriser ses choix artistiques auprès de producteurs, de choisir des collaborateurs pour un projet spécifique, de fédérer une équipe autour de son projet en communiquant clairement sa vision / son point de vue, de diriger des comédiens, de communiquer ses émotions, de se mettre à l'écoute de ses collaborateurs artistiques et techniques, de réévaluer ses propres choix, de cerner les limites des compromis artistiques possibles, de structurer un récit audiovisuel par le travail du montage image et/ou du montage son, d'analyser, de conceptualiser et de communiquer sa démarche.

Il a également acquis les connaissances enseignées dans le cadre du baccalauréat de transition et développées au second cycle ; des connaissances en culture générale artistique, audiovisuelle et littéraire, en langage et esthétique audiovisuelle, en techniques de la prise et du traitement de l'image et du son, en direction d'acteurs, en politiques culturelles liées aux domaines des arts du spectacle.

Par le regard qu'il porte sur la société, le réalisateur éclaire de sa subjectivité le monde qui l'entoure. Le réalisateur en radio, télévision ou transmédia agit comme le maître d'œuvre en matière de création audiovisuelle. Il conçoit le projet, développe et organise ses idées pour en structurer la narration à travers un scénario, un projet de programme audiovisuel.

Avec l'appui d'un producteur, il choisit ses collaborateurs, fédère une équipe autour de son projet. Il concrétise l'univers du projet par ses choix artistiques successifs.

Lors de la réalisation, il poursuit ses intentions artistiques, emmenant avec lui l'ensemble de l'équipe. Il met en œuvre l'ensemble des éléments narratifs du programme, images et sons, en organisant et rythmant son récit.

Il accompagne son travail pour le présenter au public.

C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence
2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique
3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde
4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique
5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle
6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres
7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques de la réalisation
8. Maîtriser les potentialités narratives de l'écriture audiovisuelle, du son et de l'image
9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers
10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques, d'expressions singulières et de la maîtrise des outils et techniques de la réalisation radiophonique et/ou télévisuelle et/ou transmédia.